

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 décembre 2014  
(convocation du 12 décembre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 12h  
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 11h30  
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme ZAMBON Josiane à partir de 11h  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin  
M. AOUIZERATE Erick à Mme BERNARD Maribel  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. DUBOS Gérard  
Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à M. CHAUSSET Gérard  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FELTESSE Vincent à Mme DELAUNAY Michèle

Mme JARDINE Martine à Mme BOUDINEAU Isabelle  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h  
Mme LACUEY Conchita à Mme FAORO Michèle  
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard  
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck à partir de 11h  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h15  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAUTUREAU Benoît à M. MARTIN Eric jusqu'à 10h  
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10h10  
M. ROBERT Fabien à M. SILVESTRE Alain à partir de 11h50

#### **EXCUSES :**

M. PUJOL Patrick, Mme CAZALET Anne-Marie

#### **LA SEANCE EST OUVERTE**

**MERIGNAC - Immeuble bâti sis 16 avenue Henri Vigneau - cadastré AT 465 et 466 appartenant à Monsieur Serge Marquet - Acquisition - Décision - Autorisation**

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Monsieur Serge Marquet est propriétaire sur le territoire de Mérignac d'un terrain cadastré AT 465 et 466 de 1 193 m<sup>2</sup> de contenance cadastrale, supportant une maison d'habitation de plein pied d'environ 110 m<sup>2</sup> de surface habitable.

Cette propriété située 16 avenue Henri Vigneau se trouve être concernée par un îlot opérationnel de l'opération 50 000 logements.

La situation de cet îlot, en entrée de ville, invite en effet à concevoir les conditions de production de logements attractifs dans un tissu urbain en pleine mutation.

Aussi est-il apparu opportun de se rapprocher en accord avec La Fab, de ce propriétaire pour examiner avec lui les conditions et modalités d'une cession dans un cadre amiable au bénéfice de la Communauté urbaine de Bordeaux, en vue de compléter les assiettes foncières de l'îlot opérationnel 50 000 logements.

Au résultat des négociations conduites par l'Administration communautaire un accord a été enregistré, selon promesse unilatérale de cession en date du 24 août 2014, moyennant un prix d'achat de 470 000 euros qui n'est pas supérieur à l'estimation de France Domaine n° 2014-281V1455 du 24 juin 2014.

Il est à noter que cette propriété sera acquise libre de toute occupation, exception faite d'un panneau d'affichage publicitaire loué à la société Clear Channel France par bail de 3 ans du 13 juin 2013.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5215-20-1

**VU** l'avis de France Domaine n° 2014-281V1455 du 24 juin 2014

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE**

La maîtrise de l'immeuble bâti sis 16 avenue Henri Vigneau à Mérignac s'inscrit dans le projet de développement de l'îlot aux fins de production de logements dans le cadre de l'opération 50 000 logements,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'acquérir l'immeuble bâti à usage d'habitation sis 16 avenue Henri Vigneau à Mérignac, cadastré AT 465 et 466, moyennant le prix de 470 000 euros qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine, étant précisé que ce bien nous est cédé libre de toute occupation, à l'exception d'un panneau d'affichage publicitaire,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique d'acquisition et tous autres documents afférents à cette opération,

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice en cours : (Opération 05P020O001- Acquisition terrain pour portage SPL - Nature analytique Chapitre 21 - Compte 2115 - Fonction 824 – CdR UC00).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
5 JANVIER 2015  
  
PUBLIÉ LE : 5 JANVIER 2015

M. JACQUES MANGON